

## **Régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux : Avis de prolongation de la période pour soumettre des commentaires**

À la demande de certaines parties intéressées, la période pour soumettre des commentaires relatifs aux ébauches aux fins de consultation de la *Loi provinciale sur les marchés des capitaux* et de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* a été prolongée jusqu'au lundi 8 décembre 2014.

Veillez soumettre vos commentaires sous forme de document Word de Microsoft (Windows) et les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : [commentonlegislation@ccmr-ocrmc.ca](mailto:commentonlegislation@ccmr-ocrmc.ca). Les commentaires reçus seront pris en considération conjointement avec l'élaboration de propositions législatives, lesquelles devront recevoir l'approbation législative.

Les ébauches, aux fins de consultation, de la *Loi provinciale sur les marchés des capitaux* uniforme et de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* fédérale complémentaire ont été rendues publiques par les gouvernements des administrations participantes au régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux le 8 septembre 2014 et prévoyaient une période de consultation allant jusqu'au 7 novembre 2014.